

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 66/2025

L'an **deux mil vingt-cinq**

Le **4 du mois d'octobre** Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/09/2025

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, LIEGEOIS Daniel, BOUSSARIE Myriam, BOUTELOUP Mireille, HISPIWACK Jean-Michel, LAFORGE Françoise, MUCHERON Laurence, NAFTEUX Daniel,

PROCURATION : BURBAN Anne-Gaëlle à LAFORGE Françoise, CHEMIN Alexandra à BOUSSARIE Myriam, TOUAT Jean-Claude à LIEGEOIS Daniel

ABSENTS : LAGARDE Lionel, LORENZO Manuel, JAMAIN Thomas, GARDILLOU Sophie.

SECRETAIRE DE SEANCE : BOUSSARIE Myriam

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 8

Procurations : 3

Votants : 11

OBJET : PRIX VENTE AU KW BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'après la mise en place de la borne de recharge pour véhicule automobile il convient de décider du prix de vente tous publics au KW fourni.

Il est fait mention que le prix actuel du KW fourni selon le réseau « mobive » est de 0.35 € TTC.

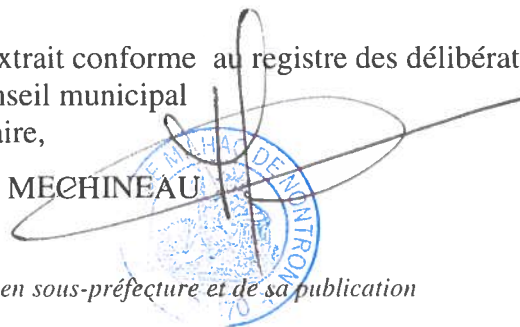
Il est donc retenu dans un souci d'équité et d'égalité de fixer le prix de la borne Milhacoise à 0.35 € TTC le KW fourni.

A ce titre la récolte se fera par une plateforme de paiement et les recettes seront versés à la Régie Photovoltaïque, suivant les conseils du Trésoriers payeur de Nontron.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** de vendre le KW fourni à la borne de recharge Milhacoise à 0.35 € TTC

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Du conseil municipal
Le Maire,
Pascal MECHINEAU



*Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication
Le Maire, Pascal MECHINEAU*